



Municipalité de **Ferme-Neuve**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 203**

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 203 concernant la collecte et le transport des résidus ultimes, des matières récupérables, des matières organiques et des encombrants.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 11 février 2025.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière